

PROJET D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES DANS LE DELTA DU MONO DANS L'ÉCOTOURISME (EcoDelta)

TERMES DE REFERENCES N°2410/020/2026/BA

Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'étude technique détaillées (APS/APD), géotechnique et EIESA des aménagements à mettre en place le long des circuits écotouristiques dans les ACCB du Lac Toho, de la Forêt de Naglanou et de la Mare d'Adjamè.

Financement :	Grand-Duché du Luxembourg
Activité :	Réalisation de l'Étude technique des aménagements écotouristiques
Résultat :	Outcome 3 Les acteurs de la réserve du Mono sont impliqués dans sa gestion et son développement <i>Output 3.1. Des aménagements sont développés sous forme de chantiers-écoles sur les deux circuits écotouristiques</i>
Ligne budgétaire :	3.1.2. Étude technique des aménagements
Période :	19/03 au 30/10/2026

Participants : Équipe projet EcoDelta, Coordination Eco-Bénin, Direction programme HELVETAS, Direction AMN.

Lieu : Villages/arrondissements des communes de chaque ACCB

Date et heure : du 19 mars au 30 octobre 2026 de 9h00 à 17h00

Mesures sécuritaires : Respect des procédures sécuritaires d'HELVETAS Bénin

Mars 2026

1. CONTEXTE

HELVETAS a reçu une subvention du *Grand-Duché de Luxembourg* pour la mise en œuvre du projet « *d'Insertion Socioprofessionnelle des Jeunes et des Femmes dans le Delta du Mono dans l'Ecotourisme* ». Ledit projet dénommé **EcoDelta** est mise en œuvre en partenariat avec l'ONG Eco-Bénin et s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle du Bénin en se basant sur le Programme BEN/003 « École des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration (EMTHR) » de LuxDev qui se veut d'améliorer l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés hommes et femmes à travers des emplois décents, tout en développant des spécialités et débouchés relatifs au tourisme écologique et culturel avec un focus sur le delta du Mono.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu la mise en place des circuits écotouristiques dans les Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) suscités et la réalisation des aménagements physiques le long des circuits écotouristiques suivant l'approche d'écoconstruction. Quelques exemples d'aménagement envisageables sont : pontons, toilettes, aires de repos, signalétique, embarcadère, poste de contrôle, mirador etc. À cet effet, il est prévu une étude technique détaillée des différents aménagements à mettre en place suivant les besoins sur les sites afin de confirmer leur faisabilité.

L'élaboration des présents termes de référence s'insère dans la démarche de mise en œuvre des études qui comprendront l'Avant-Projet Sommaire (APS), l'Avant-Projet Détaillé (APD), l'étude géotechnique, l'étude d'Impact Environnementale et Social Approfondie (EIESA), et l'élaboration des cahiers des clauses techniques particulières (CCTP).

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif général des études est d'élaborer un avant-projet d'aménagement écologiques à mettre en place le long des circuits écotouristiques en vue d'améliorer l'attractivité des différents sites concernés par l'étude tout en analysant les impacts environnementaux.

De façon spécifique les études comprendront les points suivants :

- L'Avant-Projet Sommaire (APS), il s'agira de :
 - Une analyse de la situation actuelle des sites et de la capacité de gestion du bien communautaire par les communautés ;
 - réaliser des investigations techniques (architecturales, structurales, hydrologiques, hydrauliques, topographiques et géotechniques) pour chaque ouvrage projeté par site ;
 - proposer des variantes d'aménagement (au moins deux) conformément aux spécificités de chaque site le long des circuits mis en place ;

- présenter les avantages et les inconvénients, les points forts et les points faibles de chaque variante à même de faciliter les discussions pour le choix d'une variante.
- Les études environnementales et sociales approfondies, conformément à la législation nationale afin d'identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels et de proposer des mesures de prévention/atténuation suivi d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et d'un Plan Suivi et de Surveillance Environnemental (PSSE) y compris la conduite du processus de la validation du rapport EIESA par l'ABE ;
- L'Avant-Projet Détaillé (APD) de la variante d'aménagement retenue à l'issue de l'atelier de restitution de l'APS ;
- L'élaboration des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les travaux faisant ressortir les éléments suivants :
 - la précision de la consistance des travaux ;
 - la précision claire des textes de référence et normes applicables ;
 - la description des travaux - Mode d'Exécution ;
 - la liste des réceptions provisoires (points d'arrêt) clairement définie ;
 - la proposition claire du Mode d'Évaluation des travaux ;
 - le devis descriptif et quantitatif des travaux ;
 - le descriptif des Bords des Prix Unitaires.
- les consultations communautaires avec l'équipe projet afin de valider la pertinence des aménagements proposées.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de cette mission, les résultats suivants sont attendus :

- La faisabilité technique de mise en place des différents aménagements est analysée et les rapports finaux (APS/APD) et EIESA sont disponibles ;
- Les fonds topographiques aux échelles appropriées sont disponibles ;
- Le rapport EIESA est validé par l'ABE ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) pour les travaux sont élaborés ressortant ici les spécifications techniques des différents aménagements à mettre en place ;
- Les consultations communautaires sont réalisées avec l'équipe projet afin de valider la pertinence des aménagements proposées et les procès-verbaux sont disponibles.

4. LIVRABLES ATTENDUS

Comme produits attendus de ses prestations, le consultant devra fournir pour l'aménagement des sites :

- **Rapport de la réunion de cadrage de la mission**
- **Rapport d'étude APS**

Le consultant fournira en deux (02) exemplaires physique un rapport **APS** sur la faisabilité technique de chaque site (par ACCB) contenant :

- Une synthèse de la situation actuelle des sites et de la capacité de gestion du bien communautaires par les communautés ;
- Un mémoire explicatif des études géotechniques (étude du sol) ;
- Une note explicative des études topographiques ainsi que tous les plans requis ;
- Un mémoire explicatif des études architecturales, structurales des ressources en eau (hydraulique et/ou hydrologique) préliminaires ;
- Une proposition de variantes et ou options d'aménagement pertinentes.

- **Rapport d'étude EIESA**

Le consultant fournira en deux (02) exemplaires physique un rapport **EIESA** de chaque site (par ACCB) contenant :

- Le rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIESA) avec tous ses documents annexes ;
- Le plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) y compris le programme de suivi environnemental et social incluant les indicateurs, les responsabilités institutionnelles et les coûts associés. Le PGES sera accompagné d'un plan de surveillance et de suivi environnemental et indiquera les liens entre les impacts identifiés et les indicateurs à mesurer, les méthodes à employer, les fréquences des mesures et la définition des seuils déclenchant les modalités de correction. Il devra être présenté sous forme de tableau avec tous les aspects des modalités de surveillance et de suivi évaluées en termes de coûts avec des responsabilités clairement définies ;
- Le Plan de suivi et de surveillance environnemental et social ;
- Les procès-verbaux des réunions de consultation publique signés pour chaque site par toutes les parties prenantes.

- **Rapport d'étude APD**

Le consultant remettra au projet deux (02) exemplaires de la version physique du rapport d'APD par ACCB et une version électronique comprenant les données ci-après :

- a. **un mémoire technique** sur les données de base par site ou de la localité, avec l'identification des éléments du cadre physique et socio – économique de la zone des aménagements, la description sommaire du fonctionnement global des ouvrages, la méthode de travail et du dimensionnement des ouvrages, un rappel des variantes, l'étude topographique, l'étude géotechnique, la conception et le dimensionnement des ouvrages (structurales et architecturales) ;
- b. **Un dossier des plans** comprenant :
- **Un plan d'ensemble** au 1/2.000^{ème} (ou échelle adaptée en fonction de la taille du site) de l'aménagement avec toutes les infrastructures à réaliser ;
 - **Une vue 3D** de chaque ouvrage ;
 - **Les plans d'exécution (structuraux et architecturaux)** des ouvrages aux échelles appropriées ;
- c. **Un schéma d'organisation des travaux** comprenant :
- Un planning prévisionnel des travaux ;
 - L'estimation des moyens matériels et humains ;
 - L'estimation des quantités de matériau à mettre en place.
- d. **Le devis confidentiel.**
- Ledit devis consiste en une estimation détaillée établie sur la base des avant-métrés et d'un bordereau des prix acceptés par le projet.
- e. **Les cahiers des clauses techniques Particulières (CCTP) des travaux** comprenant :
- la précision de la consistance des travaux ;
 - la précision claire des textes de référence et normes applicables ;
 - la description des travaux - Mode d'Exécution ;
 - la liste des réceptions provisoires (points d'arrêt) clairement définie ;
 - la proposition claire du Mode d'Évaluation des travaux ;
- f. **le descriptif des Bordeaux des Prix Unitaires.**

NB : Les rapports provisoires seront envoyés en version numérique au Maître d'ouvrage avant chaque restitution. Une fois les rapports validés, les versions finaux y compris les annexes, en plus de la version numérique, le cabinet fournira les versions physiques en deux (02) exemplaires.

5. LIEU DE LA MISSION

La mission se déroulera dans les Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) Lac Toho, Forêt de Naglalou et Mare d'Adjamè tel que présenté dans le tableau ci-dessous. Les travaux de bureau (restitutions ou séance de travail) se dérouleront au siège du projet EcoDelta situé à Comè.

Tableau 1 : Étendu de la mission

ACCB	Communes	Arrondissements
Lac Toho	Bopa	Gbakpodji, Bopa
	Houéyogbé	Zoungbonou, Doutou, Sè, Houéyogbé
	Lokossa	Houin, Koudo, Lokossa
Forêt de Naglanou	Athiémé	Kpinnou, Atchanou, Athiémé
Mare d'Adjamè	Djakotomey	Kpoba, Djakotomey
	Aplahoué	Aplahoué, Aplahoué

6. MANDAT DU CONSULTANT

a. Documentation

Il est de la responsabilité du Consultant de réunir ou de préparer tous les documents de base nécessaires à la réalisation des études. Toutefois, le Projet mettra à la disposition du Consultant, dans la mesure du possible, toutes les informations disponibles à son niveau.

b. Investigations techniques et élaboration de l'APS

L'objectif des études techniques est de concevoir des aménagements écotouristiques pour améliorer l'attractivité des sites touristiques et rendre agréable le parcours des touristes. Ces actions d'améliorations techniques à entreprendre doivent être caractérisées par une conception simple, maîtrisable par les éco-constructeurs et combinant l'utilisation des matériaux locaux et modernes. Elles doivent être conçues en respectant les principes de l'écotourisme. Pour ce faire, il doit pouvoir identifier les contraintes spécifiques à chaque site dans l'analyse structurale sans oublier les contraintes physiques, culturelles dans l'analyse architecturale. Les objectifs spécifiques des aménagements écotouristiques visés par ces études sont selon les sites :

- La réalisation d'infrastructure touristique ;
- La création de cadre attractif et récréatif ;
- L'augmentation de l'attractivité du Delta Mono ;
- La réduction de l'exode rural par l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes autour des activités concourant à rendre plus agréable le tourisme ;

- L'amélioration des conditions de vie des populations par la réduction de la pauvreté ;
- La protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et le soutien des communautés locales.

Dans ce cadre, les études devant être menées par le consultant sont les suivantes :

- Les études géotechniques (y compris l'étude du sol) ;
- Les levés topographiques d'ensemble des sites ;
- Les études techniques (structure, architecturale, hydraulique, hydrologique, etc.) concourant à la conception et au dimensionnement des ouvrages ;
- La proposition de variantes d'aménagement : deux aspects clés à prendre en compte :
 - définir les choix techniques et matériaux, en privilégiant les matériaux locaux et durables, les solutions bioclimatiques (ventilation naturelle, protection solaire, récupération des eaux de pluie, éclairage naturel etc.) ;
 - définir les options architecturales en cohérence avec : l'architecture locale et les savoir-faire traditionnels, les exigences d'écotourisme et de durabilité et la limitation de l'empreinte écologique.

Sur la base de ces données, le consultant projettera plusieurs variantes d'études architecturales et techniques. Il déterminera le coût de chaque variante à partir des prix unitaires récents pour des travaux similaires. Au terme des analyses auxquelles conduiront les coûts des différentes variantes, le consultant dégagera les variantes les plus probables (au moins deux et au plus trois) avec une note justificative des choix, afin d'aider le Maître d'Ouvrage à la prise d'une décision judicieuse.

L'APS devra comprendre, pour chacune des variantes proposées :

- un levé topographique et état des lieux ;
- une étude géotechnique préalable ;
- un plan de situation ;
- des plans architecturaux et structuraux des travaux ;
- un avant métré et un devis descriptif, une évaluation du montant de l'ensemble des travaux envisagés (répartition budgétaire par poste) par site avec indication du coût minimal acceptable ;
- une note décrivant les avantages et les inconvénients de chacune des variantes considérées et présentant la variante recommandée par le Consultant avec les justifications correspondantes.

Le consultant mobilisera ses experts pour conduire les différentes investigations pour pouvoir achever l'APS dans le délai.

Lors de la séance de restitution, à laquelle participeront l'équipe, les Services techniques départementaux, les mairies et les communautés, le consultant soumettra les variantes d'aménagement à l'appréciation de cette assistance pour validation en faisant bien ressortir les avantages et inconvénients de chaque variante. Ce même exercice sera fait avec les communautés sur le terrain. Suite à ces travaux, le projet choisira la variante la plus adéquate.

c. Consistance des études détaillées

Elle décrit le contenu des études à réaliser.

i. Études géotechniques (étude du sol)

L'étude géotechnique portera sur l'appréciation de la portance ultime et admissible du sol sous les fondations projetées, ainsi que la détermination de la profondeur de la couche stable (ou niveau d'assise) pour optimiser le dimensionnement des fondations. Elle visera à identifier les contraintes géomécaniques et à préconiser les modes de fondation adaptés (superficielles, profondes ou renforcées). Les investigations à faire par le consultant sont non destructif à travers :

- **un sondage à la tarière hélicoïdale** : Méthode non destructive utilisant une tarière rotative pour extraire des échantillons intacts, idéale pour identifier les couches et mesurer la consistance sans perturber excessivement le sol.
- **un sondage carotté** : Peu destructif, il récupère des carottes continues quasi-intactes via un carottier diamanté ou sonique, permettant de faire une analyse de la stratigraphie et tester la portance en labo (oedomètre, cisaillement)
- **et des essais in situ non invasifs** : pénétramétrie statique (CPT) ou dynamique (SPT), mesurant la résistance par pénétration sans prélèvement massif, complétés par pressiomètre pour la portance.

Ces sondages se feront en deux (02) ou trois (03) points par zone. Une prospection de surface du sol sera également faite et décrite.

Des rapports sur la résistance des sols aux pressions, le profil pédologique, et l'évaluation de la stabilité du sol devront aussi être élaborés.

Documents partiels à fournir pour chaque site

Les résultats des investigations géotechniques seront consignés dans un rapport indiquant : les coupes des sondages, les caractéristiques du sous-sol, les courbes granulométriques, la portance et la profondeur requise pour les fondations et ancrages.

Spécifiquement, il s'agit de :

- La détermination du profil du sol ;
- La détermination des caractéristiques mécaniques et intrinsèques des sols de fondation des ouvrages ou sur le tracée des ouvrages ;
- La détermination de la contrainte admissible des sols pour le dimensionnement des fondations.

ii. Études topographiques

Il s'agit de travaux classiques de planimétrie et d'altimétrie des sites avec des précisions au niveau des ouvrages à projeter. Le consultant réalisera particulièrement les travaux ci-après :

- L'établissement d'une polygonale de ceinture des sites, formant l'ossature des levés et matérialisée par des bornes (20 cm x 20 cm au sommet, 35 cm x 35 cm à la base et 60 cm de haut avec un piquet de fer à béton $\Phi 12$ au centre, scellé au sol avec du béton) implantées aux sommets (**les bornes de lotissement préfabriqué ne seront pas acceptées**) ;
- Le levé général et systématique se fera par maillage de 20 m x 20 m des sites. Il s'agira aussi de procéder au levé des endroits de singularité (thalwegs, buttes ou termitières, troncs arbres, gros arbres, plantations, pistes, champs, jardins maraichers ou autres, ouvrages existants etc.).

a. Les précisions des mesures sont les suivantes

- En planimétrie : la position des sommets des cheminements polygonaux et des bornes sera déterminée de façon à atteindre une tolérance de 5 cm. Les coordonnées seront calculées dans le système UTM ;
- En altimétrie : les côtes des points seront déterminées en nivellement direct sur niveau NAK 2 ou équivalent avec une précision de l'ordre de 1cm/km ; le rattachement au Nivellement Général du Bénin sera effectué à partir des bornes existantes dans la zone ; ces bornes servant de repères seront au préalable vérifiées. Si aucune borne n'existe dans la zone, une borne sera implantée et considérée comme repère du site. Les coordonnées de ces bornes doivent figurer sur les plans.
- Le levé de détail pourra se faire à la station totale.

b. Documents partiels à produire

- Une liste des points topographiques relevés sur le terrain au format Excel classée sous la forme : numéro de point et sa nature ; abscisse (X) ; ordonnée (Y) et altitude (Z) ;
- Une note d'étude topographique expliquant la méthode, les équipements utilisés et la liste des bornes de polygonation ;

- Un fond topographique d'ensemble du site à l'échelle 1/2.000^{ème} ou l'échelle appropriée selon le site, comportant l'emplacement exact des bornes de polygonaion, les points de sondage géotechnique ;
- Un plan d'occupation des sols actuel à l'échelle 1/2.000^{ème} ou l'échelle appropriée selon le site de façon à ce qu'ils soient les plus lisibles possibles.

iii. Étude architecturale et structurale

Il s'agira pour le consultant d'effectuer les calculs de dimensionnement des ouvrages conformément aux normes en vigueur.

Ce travail en plus des aspects cités en APS devra également intégrer les aspects de :

- confort des usagers ;
- sécurité ;
- accessibilité (dans la mesure du possible, y compris pour les personnes à mobilité réduite).

Document partielle à produire :

- Plans architecturaux (plan, élévations, différentes coupes, perspective en 3D) au 1/100^{ème} ;
- Les plans structuraux (implantation, fondation, longrines, éléments de structures, tous les détails d'éléments Béton Armé) au 1/100^{ème} et au 1/20^{ème} pour les détails ;
- Les détails sur les toitures, les charpentes métalliques et les assemblages au 1/50^{ème} et au 1/20^{ème} pour les détails ;
- Les plans d'électricité et de plomberie sanitaire au 1/50^{ème} le cas échéant ;

Les études architecturales et structurales devront garantir une intégration harmonieuse des aménagements écotouristiques dans leur environnement naturel et socioculturel, tout en assurant la sécurité, la durabilité et la viabilité technique des ouvrages.

d. Étude d'Avant-projet Détaillé de la variante d'aménagement retenue

Elle concerne l'établissement d'un document devant permettre l'exécution des travaux conformément à la variante retenue par site de concert entre les acteurs et le projet.

Cette phase est donc essentiellement consacrée au développement et à l'affinement des éléments techniques élaborés ou recueillis au cours de l'étude d'APS. Le consultant fera à cet effet des études détaillées qui comprendront :

- une note descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques du projet et des hypothèses de calcul ;
- les levés topographiques des ouvrages projetés ;

- le rapport géotechnique (étude des sols de fondation) ;
- un descriptif architectural ;
- des notes de calcul détaillées des diverses structures ;
- des notes calcul détaillées des ouvrages d'assainissement s'il y a lieu ;
- un avant métré ;
- le devis confidentiel ;
- une évaluation détaillée des dépenses afférentes à l'exécution des ouvrages suivant le plan de l'allotissement.

Tous ces éléments seront consignés dans un mémoire technique constituant le rapport APD.

L'élaboration des cahiers des clauses techniques Particulières (CCTP) des travaux sera également fait dans un document séparé du rapport APD. Les CCTP devront comprendre :

- la précision de la consistance des travaux ;
- la précision claire des textes de référence et normes applicables ;
- la description des travaux - Mode d'Exécution ;
- la liste des réceptions provisoires (points d'arrêt) clairement définie ;
- la proposition claire du Mode d'Évaluation des travaux ;
- le descriptif des Bords des Prix Unitaires.

NB : Lors de la séance de restitution de l'APD, à laquelle participeront les acteurs à l'instar de l'APS, le consultant soumettra les résultats des dimensionnements de chaque variante d'aménagement à l'appréciation de cette assistance pour validation. Ce même exercice sera fait avec les communautés sur le terrain. Suite à ces travaux, le consultant pourra intégrer les observations et transmettre l'APD définitif.

e. Étude d'Impact environnementale et social Approfondie de la variante d'aménagement retenue

Conformément à la législation nationale, le bureau d'étude réalisera des EIES pour chaque site. Ces EIES indiqueront les impacts environnementaux et sociaux potentiels des sous-projets spécifiques et les mesures d'atténuation des impacts négatifs. Compte de tenue de fragilité des zones d'intervention (zone humide, réserve de la biosphère), l'EIES sera approfondi. Les EIES doivent inclure un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), des procédures pour la consultation et information du public et la gestion des plaintes, ainsi que des bonnes pratiques de construction, visant la santé et la sécurité au

travail. En plus, le consultant préparera les documents requis pour obtenir le certificat de conformité environnemental et social.

À l'étape d'APS, le consultant élaborera une EIES simplifiée au regard des analyses de terrains tout en ressortant clairement les impacts (positifs et négatifs) liées aux différentes variantes qui seront proposées. Cela aura l'avantage en plus des aspects techniques et économiques d'aider au choix de la variante selon le site. En phase APD, il procédera à une étude approfondie de la variante d'aménagement retenue par site.

NB : Les TdR spécifiques pour de l'EIES Approfondie élaborés seront mis à disposition du cabinet.

7. DURÉE ET CALENDRIER DES ÉTUDES

La durée totale des études est de **trois (03) mois**. Elles seront exécutées par le consultant dans le respect des étapes définies ainsi que suit :

- **T0** : *Date de démarrage de la mission marquée par une réunion de cadrage au cours de laquelle le consultant présentera sa méthodologie de travail et le chronogramme y relatif ;*
- **T0 + 30 jours** : *Dépôt des rapports provisoires APS + EIESS ;*
- **T0 + 35 jours** : *Restitution à une commission technique (Équipe projet + Mairie+ DDTCA) du rapport APS Provisoire avec deux variantes d'aménagement au moins et EIESS ;*
- **T0 + 35/36 jours** : *Restitution aux Communautés ;*
- **T0 + 39 jours** : *Rapport APS + EIESS définitif après prise en compte des observations des membres de la commission technique ;*
- **T0 + 80 jours** : *Dépôt des rapports provisoires APD et des rapports EIES Approfondie provisoires ;*
- **T0 + 85 jours** : *Restitution des rapports APD provisoires et des rapports EIES Approfondies provisoires ;*
- **T0 + 90 jours** : *Remise des documents définitifs (Rapports APD et EIES Approfondies), du CCTP et la description des prix unitaire ;*
- **T0 + 91 jours** : *Lancement du processus de délivrance du CCES au niveau de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;*
- **T0 + 92 à 180 jours** : *Processus de validation et d'approbation du rapport EIESA, obtention du CCES à l'ABE.*

Le Consultant remettra pour chaque livrable l'ensemble des documents écrits et rapports sur support informatique (version Word -tous tableaux au format tableau et

non image -, PDF, Excel). Les éléments graphiques (dessins et cartes/plans) devront être réalisés et enregistré en format AutoCad 2000 ou ArchiCAD sur des couches séparées et nommées de façon compréhensible.

Les rapports sont déposés cinq (05) jours au plus tard avant chaque restitution. La restitution du rapport APS et rapport APD sera précédée d'une séance en ligne sur l'état d'avancement de cette étude.

Le chronogramme de déroulement de l'activité se présente comme suit :

Rubriques	Échéances
Publication des TdR et Demande de Proposition	18/03/2026
Ouverture des plis	08/04/2026
Analyse des offres et validation du rapport d'analyse	09-13/04/2026
Contractualisation du prestataire et cadrage méthodologique	16/04/2026
Exécution du contrat	17/04 au 20/07/2026
Dépôt des livrables	20/07/2026
Approbation/ Validation du rapport EIESA par l'ABE	22/07 au 29/09/2026
Certificat de conformité environnementale et Social	30/09 au 02/11/2026
Dépôt du rapport EIESA approuvé par l'ABE + CCES	02/11/2026
Rapportage global de la mission	02/11/2026

8. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant devra être un bureau d'étude, cabinet ou firme d'ingénierie :

- Spécialiste dans les études architecturales et l'ingénierie du bâtiment, la conception des travaux d'aménagement, l'aménagement du territoire et/ou les infrastructures touristiques, ou tout autres domaines connexes et l'environnement ;
- justifiant d'au moins 08 ans d'expérience dans la réalisation d'études techniques ;
- ayant réalisé avec succès au moins trois (03) missions similaires au cours des cinq (05) dernières années, portant sur :
 - o des études APS/APD ou études de conception architecturale et technique ;
 - o des étude APS/APD d'aménagements, touristiques, écotouristiques dans la zone du projet ;

- la conception des plans architecturaux en lien avec les aménagements de l'espace etc.
- des projets réalisés en milieux ruraux, naturels sensibles ou zones protégées.
- ayant réalisé au moins deux (02) études d'impact environnementale et social en lien avec les infrastructures en zone humides ou sensibles ;
- capable de mobiliser une équipe pluridisciplinaire.

Les experts engagés par le consultant pour la mission doivent avoir les qualifications professionnelles et expériences avérées dans les projets d'aménagements.

Le pool d'experts comportera au moins :

- **Chef de Mission (3H/M) :**
 - avoir un (Bac +5), Ingénieur Génie-Civil ou Architecte ayant au moins 08 ans d'expériences générales ;
 - avoir au moins quatre (04) missions similaires en qualité de chef de mission ;
 - avoir un bon esprit d'équipe et une bonne capacité à gérer une équipe pluridisciplinaire ;
 - avoir une bonne capacité à restituer les résultats de terrain de manière claire et structurée ;
 - avoir une bonne maîtrise des outils de conceptions (AutoCAD, ArchiCAD, ArcGIS, QGIS etc.) ;
 - avoir une connaissance parfaite du français (oral et écrit), des langues locales du Mono (Pedah, Mina, Fon, Saxwè) et du Couffo (Adja) est un atout et être immédiatement disponible.
- **Un (01) Ingénieur Topographe avec sa brigade (1H/M)**
 - avoir un Bac+5 en topographie en ayant au moins 05 ans d'expériences générales ;
 - avoir au moins deux (02) missions similaires en qualité de topographe ;
 - avoir un bon esprit d'équipe et une bonne capacité à travailler sous la coordination du chef de mission ;
 - avoir une bonne capacité à restituer les résultats de terrain de manière claire et structurée ;
 - aptitude à bien présenter les fonds topographiques ;
 - avoir une bonne maîtrise des outils de topographie (GNS Topographique, COVADIS, MENSURA, etc.).
- **Un (01) Ingénieur Géotechnicien (1H/M)**

- avoir un Bac+5 en géotechnique ou Génie-civil ayant au moins 05 ans d'expériences générales ;
- avoir au moins deux (02) missions similaires en qualité de géotechnicien ;
- avoir un bon esprit d'équipe et une bonne capacité à travailler sous la coordination du chef de mission ;
- avoir une bonne capacité à restituer les résultats de terrain de manière claire et structurée ;
- avoir une bonne connaissance de la zone du projet.

- **Un (01) environnementaliste (3H/M) :**

- avoir une maîtrise (Bac+4) en géographie ou Bac +5 en environnement ayant au moins 05 ans d'expériences générales ;
- avoir au moins deux (02) missions similaires en qualité d'environnementaliste ;
- avoir un bon esprit d'équipe et une bonne capacité à travailler sous la coordination du chef de mission ;
- avoir une bonne capacité à restituer les résultats de terrain de manière claire et structurée ;
- avoir une bonne maîtrise des outils de cartographie (ArcGIS, QGIS etc.) ;
- avoir une bonne connaissance de la zone du projet.

NB : Le cabinet à travers ses experts en l'occurrence le chef de mission et l'environnement conduiront le processus de validation de rapport EIESA par l'ABE jusqu'à l'obtention du CCES qui fait partie des livrables.

9. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le cabinet de consultant pour réaliser les missions décrites dans les présents termes de référence, doit fournir les informations suivantes :

i. DOSSIER ADMINISTRATIF

Le candidat fournira un dossier de soumission complet composé de :

a. Un dossier administratif composé de :

Personne morale :

N°	Nature de la pièce	Éliminatoire à l'ouverture	Non éliminatoire à l'ouverture
1	La déclaration sur l'honneur du soumissionnaire		*
2	Registre de Commerce et de Crédit Mobilier	*	
3	Identifiant Fiscal Unique	*	

4	Attestation fiscale en cours de validité		*
5	Attestation CNSS en cours de validité		*
6	Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois		*
7	Relevé d'Identité Bancaire	*	
8	Garantie de soumission délivrée par une institution financière agréée	*	
9	Formulaire de renseignement sur soumissionnaire		*

L'absence de l'une ou toutes les pièces à savoir le Registre de Commerce et de Crédit Mobilier, l'IFU et le RIB entraîne le rejet systématique du dossier de soumission.

En cas d'attribution provisoire, les pièces : Attestation Fiscale, CNSS et de Non-Faillite si elles n'avaient pas été fournies, doivent être complétées avant la signature du contrat. Leur non-production dans un délai requis de cinq (05) jours ouvrés entraîne l'annulation de l'attribution

ii. DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique renseigne sur les références du consultant et celles du pool d'expert qu'il mobilisera. Ce dossier sera composé de :

- a- Liste des références techniques (tel que stipuler dans la section 7) du cabinet, appuyée par les attestations de bonne de fin d'exécutions signés le maître d'ouvrages.
- b- Curriculum vitae détaillé de chaque expert (e) (maxi 4 pages) retraçant les principales qualifications et expériences professionnelles acquises en rapport avec la mission, ainsi que toute information indiquant que les candidats attestent de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services. Les CV doit contenir une liste de trois personnes de référence en rapport avec des expériences pertinentes pour cette mission et indiquées dans le CV.
- c- Les différents diplômes ou attestation de diplômes de chaque expert (e) ;
- d- Les attestations de bonne fin d'exécution de chaque expert (e) en rapport avec des missions similaires ;
- e- Les pièces d'identités de chaque expert (e) ;
- f- Une offre technique qui doit inclure en plus des pièces/documents ci-dessus cités la compréhension des termes de référence, la méthodologie proposée, la présentation sommaire du cabinet et le chronogramme de la mission.

iii. DOSSIER FINANCIER

Il comprend :

- a- Un formulaire de soumission de la proposition financière, précisant le montant global du marché, en hors taxes, daté et signé suivant le modèle en annexe ;

- b- Le bordereau des Prix unitaires daté et signé suivant le modèle en annexe ;
- c- Le cadre du devis estimatif daté et signé suivant le modèle en annexe
- d- Attestation de disponibilité et d'exclusivité.

Il est obligatoire de préciser tout autre coût qui entrera dans le cadre des prestations à fournir. Aucun frais supplémentaire ne sera accepté après attribution provisoire.

NB : Il porté à la connaissance du cabinet qu'AUCUN AVENANT AVEC INCIDENCE FINANCIERE NE SERA ACCEPTÉ SUR CETTE PRESTATION.

10. PRESENTATION DES OFFRES

L'offre doit être présentée en trois (03) exemplaires dont un (1) original et deux (02) copies marquées comme tel et la version électronique (en format PDF) dans une clé USB.

Les pièces constitutives des offres seront réparties dans deux (02) enveloppes distinctes à savoir :

- Une première enveloppe portant la mention « offre technique & Administratif » où seront regroupées le dossier administratif, l'offre technique et une clé USB où seront regroupées la version électronique (format PDF) de chacune d'elle ;
- Une seconde enveloppe portant la mention « offre financière » où, seront regroupées toutes les pièces se rapportant à l'offre financière et une clé USB comportant la version électronique (format PDF) de cette dernière.

Les deux enveloppes ci-dessus comportant le dossier administratif, les offres techniques, les offres financières et les clés USB doivent être regroupés dans un seul et unique emballage scellé portant la mention suivante : « **Recrutement pour la réalisation de l'étude technique détaillées (APS/APD) et géotechnique et EIES des aménagements à mettre en place le long des circuits écotouristiques dans les ACCB du Lac Toho, de la Forêt de Naglanou et de la Mare d'Adjamè** ».

NB : Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Aussi :

- Toute offre portant toute autre mention que celle exigée ou portant une mention permettant d'identifier l'origine de l'offre sera rejetée.
- Le défaut de présentation du dossier de soumission respectivement sous cette forme tripartite et unique est éliminatoire.
- Tout déposant doit émarger sur le registre de dépôt des offres.
- Le prix indiqué dans la lettre de soumission est le prix total de l'offre, sous réserve de corrections éventuelles. Tous les prix seront indiqués hors taxes (HT).

11. DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser par courrier électronique à l'adresse suivante : rose.nagonou@helvetas.org; avec en copie hippolyte.kouakanou@helvetas.org et kpardonou.selom@helvetas.org avec en objet la mention « Offre n° **2410/020/2026/BA** » **du 19 au 31 mars 2026 à 18h00.**

Toute information complémentaire fournie à un soumissionnaire pendant la procédure de soumission, sera partagée de manière égalitaire et sans discrimination à tous les soumissionnaires.

De sa propre initiative, HELVETAS peut informer les soumissionnaires de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents.

12. VALIDITE DE L'OFFRE

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

13. DEPOT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les dossiers de soumission seront déposés au secrétariat du bureau de Helvetas à **Comè au quartier Hongodé maison ADANBIOKOU parcelle 132, 4è rue à droite après le carrefour Benin Soka en venant de Cotonou** et ceci tous les jours du lundi au jeudi de 08H à 13H les matins, de 14H30 à 18H00 les après-midis et les vendredis de 08H à 13H.

La date de clôture de réception des offres est fixée **au 08 avril 2026 à 13H00mn.**

14. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis aura lieu le **08 avril 2026 à 15H00** dans la salle de réunion de HELVETAS Comè en présence des représentants dûment mandatés des soumissionnaires qui désirent y participer.

15. EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres consiste à un premier examen de la conformité administrative des offres. À l'issue de cette analyse, les offres qui ont été évaluées conformes sont soumises à l'évaluation technique. Les offres jugées techniquement conformes sont évaluées selon les critères d'évaluation financiers définis dans ces termes de référence.

Si un dossier de soumission n'est pas conforme pour l'essentiel aux dispositions des présents termes de référence, c'est à dire qu'il comporte des déviations substantielles aux termes, conditions et spécifications indiquées, il sera alors rejeté.

HELVETAS mettra en place un comité Ad hoc d'évaluation des dossiers de soumission.

L'examen, l'évaluation et la comparaison des dossiers de soumission se fera en trois (03) étapes :

a. Évaluation de la conformité administrative et de la recevabilité des dossiers de soumission

Le comité d'évaluation évaluera la conformité administrative des dossiers (vérifier si tous les documents/pièces demandés ont été bien fournis) suivant la grille ci-après :

Vérification matérielle

Tableau N°1 : Vérification de la présence matérielle, de la conformité et de la validité des pièces

Personne morale

Critères	Notations
La déclaration d'engagement du soumissionnaire	O/N
Registre de Commerce et de Crédit Mobilier	O/N
Identifiant Fiscal Unique	O/N
Attestation fiscale en cours de validité	O/N
Attestation CNSS en cours de validité	O/N
Attestation de non-faillite datant de moins de trois mois	O/N
Relevé d'Identité Bancaire	O/N
Formulaire de renseignement sur soumissionnaire	O/N
APPRECIATION GLOBALE	CONFORME OU NON CONFORME

Légende : O=Oui : N=Non

b. Évaluation technique

Le comité d'évaluation réalisera ensuite une évaluation technique des offres par l'attribution des notes en tenant compte des critères d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Note	Pièce devant servir de Base à l'appréciation
1- Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années [15 pts] Avoir réalisé au moins trois (03) missions en lien avec : - des études APS/APD ou études de conception architecturale et technique ; - des étude APS/APD d'aménagements touristiques, écotouristiques au Bénin ou dans la sous-région ; - la conception des plans architecturaux en lien avec les aménagements de l'espace etc. - des projets réalisés en milieux ruraux, naturels sensibles ou zones protégées. Avoir réalisé au moins deux (02) études d'impact environnementale et social en lien avec les infrastructures en zone humides ou sensibles ; À raison de 5 pts par expérience pour un maximum de 15 pts	15	Attestations de bonne fin d'exécution
2- Compréhension des termes de référence	15	Analyse du contenu de la proposition de compréhension des termes de références

3- Qualifications du personnel proposé (diplômes et compétences/connaissances requis) Chef de mission : [8 pts] - Diplôme (Ingénieur Génie-Civil ou Architecte ayant au moins 08 ans d'expériences générales ou équivalent, Bac+5 au moins) (fourni = 08 pts, non fourni = 0pt). Topographe : [05 pts] - Bac+5 en Topographie (fourni =05 pts, non fourni=0pt) Géotechnicien : [05 pts] Bac+5 en géotechnique ou Génie-civil (fourni =05 pts, non fourni=0pt) Environnementaliste : [05 pts] Maitrise (Bac+4) en géographie ou Bac +5 en environnement (fourni =05 pts, non fourni=0pt)	23	Diplôme
4- Expériences spécifiques du personnel Chef de Mission : [8 pts] - avoir au moins quatre (04) missions similaires en qualité de chef de mission ; Un (01) Ingénieur Topographe : [4 pts] - avoir au moins deux (02) missions similaires en qualité de Topographe ; Un (01) Ingénieur Géotechnicien : [4 pts] - avoir au moins deux (02) missions similaires en qualité de géotechnicien ; Un (01) Environnementaliste : [4 pts] - avoir au moins deux (02) missions similaires en qualité d'environnementaliste ; À raison de 2 pts par expérience)	20	Attestations de bonne fin d'exécution et CV
5- Exhaustivité [5 pts], clarté [5 pts], cohérence [5 pts] et pertinence [6 pts] de la démarche méthodologique	21	Méthodologie proposée par le prestataire
6- Planning/chronogramme de réalisation de la mission	06	Chronogramme
Total	100	

Une fois que la commission d'évaluation a établi la note technique attribuée à chaque offre, toute offre qui n'a pas atteint le score minimal de 70 points est automatiquement éliminée. Seules les propositions financières des candidats ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 seront analysées.

c. Évaluation financière

Tableau N°2 : vérification de la présence matérielle et de la conformité des pièces

Critère	Notation
a) Le formulaire de soumission de la proposition financière, précisant le montant global de la prestation. Le formulaire de la proposition financière doit être daté et signé suivant le modèle en annexe.	O/N
b) Le bordereau des Prix suivant le modèle de soumission en annexe	O/N
c) Attestation de disponibilité et d'exclusivité	O/N
APPRECIATION GLOBALE	CONFORME OU NON CONFORME

NB : l'absence de l'une de ces pièces (a) (b) et (c) est éliminatoire.

- La vérification de la conformité entre les prix en lettres et ceux en chiffres du bordereau des prix unitaires. En cas de contradiction, les prix en lettres feront foi,
- Calcul et vérification des montants ligne par ligne en multipliant les prix unitaires par les quantités
- Calcul et vérification du montant global

À l'issue de l'évaluation technique, les offres financières des soumissionnaires qui n'ont pas été éliminés (c'est-à-dire qui ont obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points) seront analysées.

Notation financière :

La note financière (notée sur 100 points) sera calculée comme suit :

A l'offre financière la moins-disante sera attribuée les 100 points. Les notes financières respectives des autres soumissionnaires seront calculées comme suit :

$$100 \times (\text{montant de l'offre financière la moins-disante})$$

(Montant de l'offre financière du soumissionnaire évalué)

d. Evaluation Finale

L'évaluation finale se fera en utilisant la méthode combinée à raison d'une pondération de 80% pour l'offre technique (Nt) et 20% pour l'offre financière (Nf) soit :

Evaluation Finale = Nt x 80% + Nf x 20%

Au besoin, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire individuellement de clarifier son offre. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.

Les notes techniques et financières pondérées sont ensuite additionnées pour déterminer l'offre ayant obtenu la meilleure note, c'est-à-dire offrant le meilleur rapport qualité/prix. Le comité d'évaluation recommandera d'attribuer le marché à l'offre ayant obtenu la note globale la plus élevée.

16. ATTRIBUTION PROVISOIRE ET LIEU DE LIVRAISON

Une proposition d'attribution sera faite au soumissionnaire qui présentera une offre économiquement avantageuse pour Helvetas qui tiendra compte du budget disponible pour les achats. Celui-ci devra dans un délai de trois (3) jours ouvrés maximum adresser à HELVETAS par mail sa ferme acceptation de la proposition d'attribution. Si tel n'était pas le cas, ou si les négociations n'aboutissaient pas, le soumissionnaire classé second (celui dont la note finale est immédiatement inférieure) sera déclaré attributaire provisoire puis invité aux négociations. Il en sera ainsi jusqu'à ce que les négociations aboutissent avec l'un des soumissionnaires. Pour la suite, le soumissionnaire retenu sera invité à une séance de cadrage à l'antenne de Helvetas à Comè. Au cours de laquelle il présentera sa méthodologie et son planning qui fera objet d'échange.

17. ANNULATION DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

HELVETAS se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la consultation dans les conditions suivantes :

- a. Le dossier de soumission comporte des irrégularités significatives
- b. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont changé ;
- c. Des circonstances exceptionnelles ont rendu impossible l'exécution normale du projet ;
- d. L'offre financière excède les ressources financières disponibles et la phase de négociation a échoué ;
- e. Il y a des irrégularités dans la procédure

En aucun cas, HELVETAS ne sera tenu pour responsable des dommages, de quelque nature que ce soit (particulièrement des dommages pour perte ou profit). Le cas échéant, une décision d'annulation de la présente procédure de passation des marchés serait motivée

Fait à Comè, le 19 mars 2026

Directeur Pays

David BRIDIER

ANNEXES

Bordereau des prix unitaires

Objet

.....

N °	Rubriques	Unité	Quantité	Coûts (en Francs CFA)		
				Unitaire (en lettres)	Unitaire (en chiffres)	Montant
HONORAIRES						
		H/J				
		H/J				
...		H/J				
PER DIEM						
		H/J				
		H/J				
...		H/J				
AUTRES						
TOTAL GENERAL						

Nous attestons que le présent bordereau des prix est cohérent avec notre proposition technique. Qu'il la couvre de façon exhaustive et ne comporte aucune réserve.

Le soumissionnaire,

Signature,

Nom et titre du signataire

LETTRÉ DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE

[Lieu, date]

À

[Nom et adresse de l'Autorité
contractante]

Madame/Monsieur,

Nous, soussigné [indiquer nom et prénom], avons l'honneur de vous proposer nos prestations, à titre de consultant, pour [titre de la mission] conformément à votre demande de propositions en date du [date] et à notre proposition technique. Vous trouverez ci-joint notre proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres] FCFA, toutes taxes comprises.

Notre proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du marché, jusqu'à l'expiration du délai de validité de la proposition.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ni promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché et en général à respecter les dispositions relatives à la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêt, la répression de l'enrichissement illicite, l'éthique professionnelle et tous autres actes similaires prévus par les dispositions législatives et réglementaires en République du Bénin.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : _____

Nom et titre du signataire : _____

Nom et adresse du consultant : _____

Adresse : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Lieu, date]

À

[Nom et adresse de l'Autorité contractante]

Objet : ...(objet de du marché)

Je (Nous) soussigné(s) [indiquer nom et prénom] [indiquer le titre], demeurant à
[indiquer l'adresse], certifie le soumissionnaire :

1. n'est pas en état d'insolvabilité, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
2. n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
3. ne fait pas l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité pour des crimes environnementaux et actes contraires à la réglementation environnementale (quel que soit le pays) ;
4. ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations dans le cadre de sa participation à un appel d'offre ;
5. n'a pas manqué à ses obligations contractuelles dans l'exécution d'un autre marché passé avec le maître d'ouvrage et/ou un autre marché financé par le bailleur de fonds dans le pays du maître d'ouvrage et/ou tout autre pays ;
6. ne se trouve pas interdit de participation aux appels d'offres auprès d'autres bailleur de fonds ou n'est pas exclu de la commande publique dans le pays du maître d'ouvrage et/ou tout autre pays ;
7. n'a pas fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive pour des comportements liés à une organisation criminelle ;
8. n'a pas fait l'objet d'un jugement définitif ou d'une décision administrative définitive pour la création d'une entité dans l'intention de se soustraire à des obligations fiscales, sociales ou à toute autre obligation légale applicable selon les dispositions légales du pays où elle est établie ou celles du pays du pouvoir adjudicateur.

Je (Nous) suis (sommés) conscient que le l'autorité contractante est en droit de demander, avant l'attribution du marché, la preuve des déclarations mentionnées ci- dessus.

Nom et signature

Fait à, le

NB : Si le signataire de cette déclaration sur l'honneur, se trouve dans une des situations d'exclusion mentionnées ci-dessus, il doit indiquer les mesures correctrices qu'il a prises pour y remédier afin de démontrer sa fiabilité. Une analyse au cas par cas sera menée par le comité d'évaluation afin de déterminer s'il est légitime de poursuivre la procédure avec ce soumissionnaire.

SANDBOX

ATTESTATION DE DISPONIBILITÉ ET D'EXCLUSIVITÉ

Lieu, date]

À

[Nom et adresse de l'Autorité contractante]

Objet :.....

Je soussigné, (Nom prénom et qualification du candidat), soumissionnaire à titre de consultant individuel, déclare être disponible, à titre exclusif, pour réaliser la prestation objet de la demande de proposition, et ce pour la durée initialement prévue dans le dossier de consultation.

N°	Nom du consultant	Position dans le cadre de la mission
1		
En tant que consultant individuel, je suis conscient que ma disponibilité est obligatoire pour l'exécution du contrat sous peine de résiliation.		
Nom et signature, le		